

**DEPARTEMENT de la VENDEE**  
**COMMUNE DE MARTINET**  
**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal**  
**du 11 Décembre 2023**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 Novembre 2023.

L'an deux-mil vingt-trois, le 11 Décembre,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15            Présents : 13    Votants : 13

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusées : Mme HERBRETEAU Joëlle, Mme GIRAUDEAU Amandine

Mr BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

1 – Décisions du Maire

2 – Délibérations

- CDG : convention prestation paie
- Subvention complémentaire au CCAS
- SyDEV : - Eclairage Les Brosses 1
  - Changement lumineaire boule Rue des Vignes et Camping

3 – Dossiers et travaux en cours

- Pôle Commerce : présentation du projet APS
- Camping : compte rendu rencontre Gîtes de France 01/12/23
- Foyer de Jeunes : appel d'offres
- Aménagement plateau Rue de l'Océan : appel d'offres

4 – Comptes rendus des Commissions

- CCPA
- Projet MOBY
- Commission Voirie

5 – Questions diverses

- Organisation des Vœux

**Point ajouté à l'ordre du jour** : - Délibérations : - Budget Principal : DM n°2

**1 – DECISION DU MAIRE**

Par délibération du 21 juillet 2020 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Décision du Maire :

- 16/11/2023 : - Signature du devis de SNGE pour la mise en place d'une prise extérieure complémentaire au parking de la garderie (camion pizza) et remplacement d'un luminaire dans le hall de la mairie pour un montant de 270.95 € HT
- 23/11/2023: - Renonciation Droit de Prémption parcelle A 225 de 328 m<sup>2</sup>, 34 Rue du Jaunay
- 28/11/2023 : - Signature devis de Valentin RIDIER pour la fourniture de dalles plafonds pour la mairie, pour un montant de 235.32 € HT
- 28/11/2023 : - Signature devis de Christophe GAUVRIT pour refaire le faitage en zinc de la mairie, pour un montant de 1 994.58 € HT. Ces deux devis seront pris en charge dans le cadre d'une procédure d'assurance suite à un litige pour infiltrations d'eau.

## 2 – DELIBERATIONS :

### DELIB n° 2023.12.01 – CONVENTION PRESTATION PAIE A FACON DEMATERIALISEE VIA UNE SAISIE WEB ASSUREE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention « prestation paie » qui permet que le traitement de la paie des agents et élus de la commune soit réalisé par le Centre de Gestion arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce service et notamment de répondre aux évolutions liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et à la sécurisation des procédures, une nouvelle convention est proposée aux communes.

Celle-ci est conclue pour une durée de un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de cinq (5) ans.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :*

- *D'adhérer à la prestation paie du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,*
- *Autorise Mr le Maire à signer la convention ci-jointe,*
- *Les crédits correspondants seront inscrits au budget.*

### DELIB n° 2023.12.02 – VOTE D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de verser une subvention complémentaire au CCAS afin de couvrir les dépenses liées notamment à l'animation du goûter des anciens.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- CCAS		<u>530.00 €</u>
	TOTAL	530.00 €

- *Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2023 à l'article 657362*

### DELIB n° 2023.12.03 : SyDEV - TRAVAUX NEUF D'ECLAIRAGE LOTISSEMENT LES BROSSES 1 – (Convention n°2023.ECL.1238)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de finition des voiries du lotissement Les Brosses 1 seront réalisés au printemps 2024 et qu'il convient dans le même temps de poser les candélabres.

Il présente la convention établie par le SyDEV. Le coût total des travaux s'élève à 25 436.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De donner son accord pour la prise en charge de cette participation d'un montant total de 25 436 €*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec le SyDEV.*

**DELIB n° 2023.12.04 : SyDEV - RENOVATION DES BOULES DE PREMIERE GENERATION (Convention n°2023.ECL.1262)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté du 27 décembre 2018, relatif à la réduction des nuisances lumineuses, impose la suppression des luminaires de type boules au 01/01/2025. Pour la commune cela concerne une dizaine de luminaires disposés sur deux sites : Rue des Vignes et au camping.

Il présente le devis établi par le SyDEV pour le remplacement de ces luminaires. Le coût total des travaux s'élève à 10 654.00 € TTC, avec une participation de la commune à hauteur de 30%. La participation de la commune étant basée sur le HT, reste à la charge de la commune un montant de 2 663.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De donner son accord pour la prise en charge de cette participation d'un montant total de 2 663.00 €*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec le SyDEV.*

**DELIB n°2023.12.05 : BUDGET PRINCIPAL : DM N°2 INSCRIPTIONS ET VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des inscriptions et des virements de crédits, afin de pouvoir assurer les dépenses de fin d'année, notamment les dépenses de personnel.

Il propose donc les modifications suivantes :

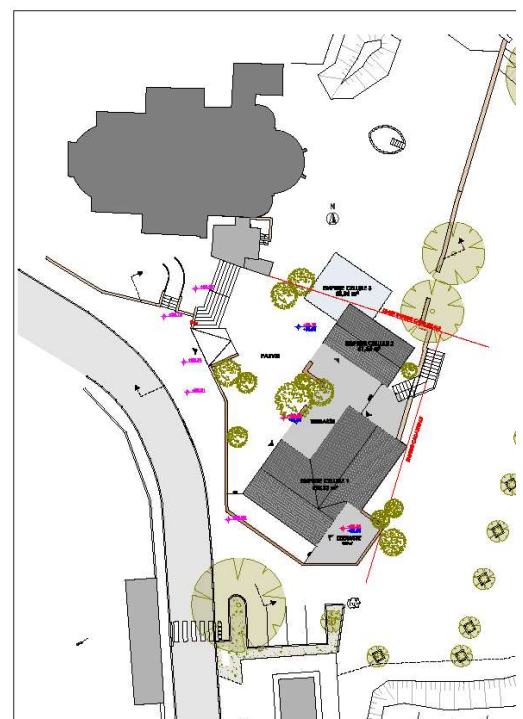
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6411	Personnel titulaire	3 900.00	
6531	Indemnités	355.00	
6533	Cotisations de retraite	53.00	
6534	Cotisations de sécurité sociale	155.00	
657362	Subvention CCAS	530.00	
70311	Concessions		1 340.00
70876	Misa à dispo locaux		1 720.00
744	FCTVA		1 333.00
7588	Autres produits divers		600.00
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>4 993.00</b>	<b>4 993.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

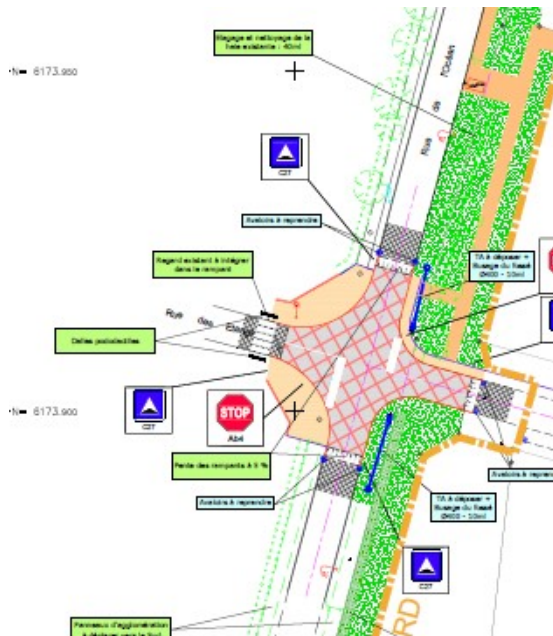
- *Adopte à l'unanimité la proposition du Maire*

**3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS**

- **Pôle Commerce** : Présentation du projet d'APS retenu lors de la réunion de la commission du 14/12/2023 lors de laquelle deux esquisses ont été proposées par Léa Maudet, Architecte. La prochaine réunion aura lieu le 18/12/2023 à 18h, en présence de Mme Meneux de la CCI, afin de valider définitivement l'APS et de passer à la phase APD, permettant une estimation plus précise des coûts.



- **Camping :** Tristan Brosset, agent en charge du camping et Mr le Maire ont rencontré les Gîtes de France le 01/12/2023, afin de renouveler la convention pour permettre la location par leur biais de 8 chalets (cotisation de 1300 €/an) et de faire le point sur les améliorations à apporter (définition des tarifs, présentation et visibilité sur le site internet, niveau d'équipement...). Dans le cadre du suivi qualité des hébergements, une rencontre sur site sera également programmée.
- **Foyer des Jeunes :** Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises le 04/12/2023, avec une date de remise des offres pour le 11/01/2023 à 12h. L'attribution des lots se fera au Conseil Communautaire de Février 2024, début des travaux en avril et livraison du bâtiment pour Noël 2024.



- **Aménagement du Plateau Rue de L'Océan :** Mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises le 20/11/2023, avec une date de remise des offres au 20/12/2023 à 12h. L'attribution des lots se fera au conseil municipal de janvier 2024, avec un début de travaux prévu au printemps, suite aux travaux de finition de voirie du lotissement Les Brosses.

#### 4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- **CCPA :**
  - **Office de Tourisme :** préparation de la programmation des manifestations organisées par la CCPA, poursuites des visites de producteurs avec l'ouverture de créneaux sur les week-end.
  - **Enfance Jeunesse/restaurant scolaire :** plusieurs mesures d'économie concernant la gestion des restaurants scolaire avec la mise en place d'un menu unique pour l'ensemble des cantines. Pendant les vacances de février, ouverture de seulement deux restaurants scolaires sur le territoire pour l'ensemble des centres
  - **CTG (Contrat Territorial Global) :** Présentation d'une journée type d'un enfant avec les différents intervenants qu'il peut être amené à côtoyer (garderie, école, restaurant scolaire...). A Martinet, la proximité des lieux facilite les transitions et le partage d'informations entre les personnes en charge des enfants.
- **Projet MOBY :** point reporté au prochain conseil
- **Commune :**
  - **Voirie :** réunion de la commission le samedi 18/11/2023, plusieurs devis sont en cours suite aux travaux et aménagements qui ont été proposés.

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

- **Goûter des anciens** : 82 participants, l'animation a été bien appréciée ainsi que les desserts proposés. Marie-Andrée Chevillon-Mornet ira visiter les quelques personnes âgées de la commune habitants désormais en maison de retraite.

Prochaines réunions : 29 janvier, 26 février, 02 avril, 13 mai

L'ordre du jour étant épuisé, Mr PAILLUSSON Michel clôt la séance à 22h45.

Le Maire  
Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance  
Patrice BRET